

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIIN 2021

Il y a 26 membres présents ou représentés.

1. Introduction par le Président, François Florkin

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et présente l'agenda de cette assemblée générale. Il demande une minute de silence pour les membres de la Maison des Ailes décédés durant l'année 2020 : Ronald CAZAERCK - Jacques DAVOINE - Guy DENIDDER - Hendrik GIELEN - Xavier JANSSENS - Roger LAMS et Philippe ROOSE

2. Approbation du Procès-verbal de l'A.G. du 11 mars 2020

Le Président déclare qu'il a reçu un commentaire concernant le rapport de l'AG du 11 mars 2020. Cette remarque concerne le point 7 du rapport relative à la désignation des commissaires aux comptes. Dans le rapport il est noté que Mr Xavier Janssens et Madame Marie-Christine Lybaert n'étaient plus disponibles pour assurer la fonction de contrôleur aux comptes. Ceci n'était pas correct. Uniquement Mr Janssens n'était plus disponible et Madame Lybaert a continué la fonction de contrôleur. Aussi pour l'exercice 2020 elle a exécuté le contrôle avec Mr Demeyere. Le rapport sera amendé en conséquence. Il demande si quelqu'un a encore des remarques à formuler. La réponse étant négative, le texte de ce rapport est approuvé.

3. Rapport d'activités 2019

Le Secrétaire général Nicolas Minguet donne lecture du rapport d'activités 2020 :

- Membres décédés : 7 membres sont décédés en 2020 (voir ci-dessus).
- Situation des membres :
 - 31 nouveaux membres ont rejoint nos rangs en 2020.
 - 3 membres ont donné leur démission
 - 37 membres ont été retirés par défaut de paiement de leur cotisation.
 - Au 31 décembre 2020, 282 membres avaient payé leur cotisation. Ce nombre comprend 14 membres « Lifetime »
- Situation Associations /clubs : Au 31 décembre 2020, 31 associations/clubs avaient payé leur cotisation à la Maison des Ailes.
- Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois dans le courant de l'année.
- Les événements marquants de l'année ont été :
 - A cause du Coronavirus, seul le Drink de nouvel-an avec les VTB a eu lieu.
- Revue Périodique : En 2020, nous avons publié deux encarts dans le magazine des VTB.
- Principaux Travaux et achats effectués :
 - Système alarme incendie :
Dans le cadre de la prévention incendie, appel a été fait à un bureau spécialisé (Goldfire) pour établir une analyse de risque.
Ce document reprend, par ordre de priorité, les travaux à effectuer pour satisfaire aux normes actuelles de sécurité incendie. Le point le plus urgent était l'installation d'un système d'alarme moderne dans tout l'immeuble.

- Ce système est relié à la centrale de G4S qui envoie des agents d'intervention en cas d'alarme.
- Éclairage de secours :
De pair avec le système d'alarme, l'éclairage de secours était également sur la liste des priorités urgentes. L'ancien éclairage de secours a été totalement rénové et complété.
- Toit arrière de l'immeuble :
La tempête CIARA a emporté une partie du toit couvrant des locaux (dont la salle du conseil) en prolongement de la salle Leboutte. Une réparation importante a dû être effectuée.
- Plafond restaurant :
Le plâtre de la moitié du plafond du restaurant s'est détaché et a été réparé.
- Évacuation grenier, caves et autres locaux :
Tous ces espaces étaient encore remplis d'objets et encombrants inutiles. Ils ont été évacués par un « vide-maison ».
- Entretien et réparations :
Les canalisations de chauffage de l'immeubles ont manifesté des fuites à plusieurs endroits et ont dû être réparées.
- Achats effectués :
Un lave-vaisselle professionnel a été acheté pour la cuisine ainsi que 2 machines à café pour les 2 salles de réunions et un frigo à boissons pour la salle du conseil. A certains moments de la crise Corona, des réunions ont pu se tenir. Ces achats nous ont permis, vu la fermeture de l'Horeca et l'absence de gérant à fournir des boissons aux participants et à assurer la propreté de la vaisselle.
- Travaux et achats prévus en 2021 :
Certains travaux et achats ont déjà été effectués avant cette assemblée générale :
 - Rénovation du parquet de la Salle Leboutte (salle et balcon) et de la Salle du Conseil :
Le parquet de la salle avait été laissé en très mauvais état. Le Conseil d'administration a décidé de le restaurer (réparation, ponçage et vitrification). Coût de 9600€
 - Rénovation du studio du 6^{ème} étage :
Ce studio, précédemment occupé par Mr Nguyen, a été totalement rénové et modifié en espace bureau. Coût 14.800€.
Il a été loué dès le 01 juin.
 - Travaux de peinture dans la Salle Leboutte, la rotonde, la salle du conseil et placement d'un carrelage dans la cuisine de la salle Leboutte.
Mr Bouyghjdane, nouveau gérant depuis le 01 avril, a entrepris des travaux de rafraîchissement de ces espaces.
Vu qu'il nous a quitté pour raison de maladie grave fin avril, nous l'avons dédommagé pour les travaux effectués pour un montant de 3.500€.
 - Installation d'un nouveau boiler 250 L pour les cuisines. Coût 1.000€.
 - Achats de 100 nouvelles chaises et housses pour la salle Leboutte. Coût 3.265€.

D'autres travaux doivent être effectués au plus vite afin de permettre au futur gérant (recrutement en cours) d'obtenir l'autorisation de la ville d'ouvrir le restaurant et les salles.

Il s'agit principalement des mesures à prendre dans le contexte de la protection incendie :

- Remplacement des portes d'accès à la salle Leboutte et au restaurant par des portes résistantes au feu . Coût encore à déterminer.
- Mise en conformité et agrégation des installations électriques de toute la partie HORECA. Coût encore à déterminer.

Les travaux suivants sont également programmé pour cette année :

- Mise en conformité et agrégation des installations électriques du reste de l'immeuble
- Remplacement du couvre-sol vinyle entre la salle Leboutte et la salle du conseil (±2.700€)
- Remplacement de la marquise au-dessus de la porte d'entrée de l'immeuble.(±1.500€)
- Neutralisation de l'ancienne citerne à mazout (Coût encore à déterminer).

- Gérance restaurant et salles.

- Rappel de la situation

- Ayant reçu son préavis de fin de contrat pour un départ le 01 septembre 2018, Mr Hieu Nguyen, sur conseil de ses conseillers refuse de partir. Il prétend que le « la convention d'exploitation » qu'il a signée en 2000 n'est pas légale et devait être un bail commercial.
 - Sur conseil de notre avocat, la MDA va en justice auprès du tribunal de l'entreprise.

- Évolution depuis l'AG de 2020

- L'affaire a duré presque 2 ans et le tribunal de l'entreprise a rendu le verdict suivant en juillet 2020 en faveur de la MDA :
 - Expulsion de Mr Nguyen fin juillet 2020
 - Condamnation de Mr Nguyen à nous verser 26. 500€ d'indemnités pour les 2 années d'occupation des lieux après le 01 septembre 2018.
 - Suite à ces décisions, les conseillers de Mr Nguyen demandent une transaction entre les parties et nous marquons notre accord. Les décisions suivantes sont acceptées par les 2 parties :
 - Mr Nguyen partira le 30 septembre 2020
 - Il évacuera à ses frais tous les déchets, vivres et encombrants.
 - Il abandonnera à la MDA tout le mobilier et matériel se trouvant sur les lieux.
 - Il versera une indemnité de 10.000€ à la MDA à raison de 1000€/mois pendant 10 mois.Ces décisions ont été parfaitement respectées par Mr Nguyen.
 - Vu la crise du Covid, la personne qui avait été pressentie (sans engagement de sa part) pour reprendre la gérance, a renoncé définitivement.
 - **En février 2021, un candidat à la reprise** se présente spontanément : Mr Saïd Boughjdane. Après interview et screening il est accepté par le conseil d'administration comme gérant et signe la convention de concession. Il entame des travaux de rénovation (voir ci-dessus) et en date du 26 avril, renonce à poursuivre suite à une maladie grave subitement détectée. Vu la situation particulière, une rupture de contrat à l'amiable est signée avec l'intéressé : la MDA lui versera le montant de 3.500€ en dédommagement des travaux effectués.
 - Une nouvelle campagne de recrutement d'un nouveau gérant est alors lancée. Plus de 20 candidats se sont présentés et in fine, 5 d'entre eux sont à ce jour considérés comme « valables ». Il est prévu d'en retenir 3 parmi ces 5, ce 27 juin.
 - Ces 3 personnes seront appelées à venir développer leur projet de gérance devant 4 ou 5 représentants du Conseil d'Administration. L'idée étant de désigner le candidat gérant le 15 juillet 2021.

4. Rapport du Trésorier

Le Trésorier Luc Defrancq étant excusé pour cause de maladie, le président présente les comptes de l'année 2020 préparés par le trésorier.

- Situation de Caisse au 01 janvier 2020 : 89.022,65€
- Recettes 2020 : 150.260,91€
- Dépenses 2020 : 117.128,81€
 - dont :
 - 12.215,47€ en entretien infrastructure
 - 35.001,96€ en rénovation infrastructure
 - 12.035,53€ en taxes, précompte et contributions
- Situation de Caisse au 31 décembre 2020 : 122.154,75€
soit pour 2020 un résultat financier positif de 33.132,10€.
- Il faut également tenir compte de la valeur du bâtiment au 31/12/ 2020 :
 - 1.044.732,70€ en valeur vénale (déclaration de la taxe sur les ASBL).
 - Assuré pour 3.062.995€ (+ 96.061€ de contenu).

Budget 2021 :

○ Recettes (loyers,charges, cotisations, dédomagements, etc)	130.000€
○ Dépenses récurrentes	90.000€
▪ Entretien infra	
▪ Impôts	
▪ Fonctionnement srt	
▪ Systèmes de sécurité	
▪ Assurances	
▪ ...	
○ Programmes :	50.000€
▪ Rénovation parquet	
▪ Rénovation studio 6 ^{ième} étage	
▪ Travaux de peinture	
▪ Remplacement boiler à gaz	
▪ Achat de chaises et housses	
▪ Placement de portes anti-feu	
▪ Remplacement revêtement de sol vinyl	
▪ Remplacement marquise	
▪ Neutralisation ancienne citerne à mazout	
▪ ...	
○ Résultat financier estimé	-10.000€

5. Rapport des Contrôleurs aux Comptes

Mme Marie-Christine Lybaert et Mr Jan Demeyere étant absent à la réunion, le président donne lecture du rapport des contrôleurs aux comptes. Ils ont pu constater avec satisfaction que la tenue des comptes 2020 s'est faite avec le plus grand soin, ce qui permet de présenter les comptes annuels bien structurés et de donner une image fidèle du résultat et de la situation financière de l'association pour 2020.

6. Approbation des comptes 2020 et du budget 2021. Décharge aux contrôleurs des comptes et aux administrateurs pour l'exercice 2020

Le président propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'exercice 2020 et le budget 2021 qui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Il demande aussi à l'Assemblée Générale de donner décharge aux contrôleurs aux comptes et aux administrateurs pour l'année 2020.

L'Assemblée Générale approuve les comptes 2020 et le budget proposé pour 2021.

Elle donne décharge aux contrôleurs aux comptes et aux administrateurs pour la gestion de l'année 2020.

7. Désignation des contrôleurs aux comptes

Mme Marie-Christine Lybaert et Mr Jan Demeyere ont fait savoir au président qu'ils sont candidats à leur succession en tant que contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2021.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité.

8. Élection d'administrateurs

- Les administrateurs suivants sont en fin de mandat et rééligibles : Luc Defrancq, Robert Eggermont, Gérard Houben et Nicolas Minguet.

L'assemblée générale approuve unanimement leur réélection.

- Les administrateurs suivants sont démissionnaires : Claude Buisseret, Thierry Dupont et Patrick Janssens de Varebeke.

Le président les remercie pour les services rendus à la MDA.

- Il informe l'AG que Claude Buisseret, administrateur depuis 1986, a remis son mandat afin que les 4 nouveaux administrateurs puissent être élus (le nombre maximum autorisé étant de 12).
Il continuera à participer aux réunions de l'OA avec une voix consultative.
- Il remercie en particulier Patrick Janssens de Varebeke, administrateur depuis 2012 et vice-président sortant, pour sa contribution toujours positive et sereine.
Ses avis émanaient souvent de l'expérience qu'il s'était forgée dans d'autres associations dont il avait été membre ou administrateur.
En remerciement, le président lui offre, au nom de la MDA une bouteille de champagne, petite sœur de 5 autres.
- Les membres effectifs suivants se sont portés candidats administrateurs et chacune des candidatures a été acceptée par les membres de l'organe d'administration lors de la réunion du 10 juin 2021 :
 - Hermine Rasquin : se présente elle-même devant l'AG. Elle est actuellement trésorière de l'Association des Hôtesses de l'Air de Belgique.
Elle a été hôtesse à la SABENA pendant 23 ans.
 - Jacques Lousberg : Colonel aviateur en retraite. Durant sa carrière il sera principalement pilote au 15W Tpt sur plusieurs types d'avion, officier d'état-major et commandant du 15WTpt. Après sa retraite il devient, pendant 14 ans, pilote de ligne. Il arrête de voler en 2019.
 - Danny Van Brusselen : Adjudant-chef en retraite. Il a principalement fait sa carrière dans la branche « Force Protection » à la Force Aérienne. Il sera Loadmaster-Steward au 15WTpt durant quelques années et travaillera notamment encore au Commandement de la Province du Brabant Flamand, à l'école des sous-officiers à Saffraanberg, au détachement de la FAé à Tour (France) et à l'Etat-major militaire de l'EU.
 - Jan Demeyere : Colonel d'aviation en retraite. Il débute sa carrière dans les domaines de la défense passive et l'infrastructure. Devenu Breveté Administrateur Militaire, il continue sa carrière dans le domaine financier dans les états-majors pour terminer à BELOTAN comme conseiller militaire dans le domaine financier. Retraité en 2016, il reste à BELOTAN en tant que conseiller financier de l'ambassadeur.

L'assemblée générale marque son accord à l'unanimité pour que les 4 candidats occupent la fonction d'administrateur pour un terme (reconductible) de 3 ans.

Toutes ces modifications seront publiées aux annexes du moniteur Belge.

L'organe d'administration est, à partir de ce jour, composé de : Luc Defrancq, Jan Demeyere, Robert Eggermont, François Florkin, Gérard Houben, Jacques Lousberg, Nicolas Minguet, Hermine Rasquin, Michel Top, Danny Van Brusselen, Francis Van Den Bossche et Jack Waldeyer. Claude Buisseret assistera aux réunions avec une voix consultative.

9. Nouveaux Statuts de la MDA

Chaque membre effectif de la MDA a eu la possibilité de lire la proposition de nouveaux statuts avant cette réunion.

Bien que le nombre de participants à cette AG ne soit pas suffisant pour pouvoir procéder à un vote concernant la proposition des nouveaux statuts, le président souhaite cependant signaler que :

- a. La dernière modification aux statuts actuels date de 2004 et une modernisation des statuts s'avérait nécessaire
- b. L'obligation légale d'adapter les statuts existants au nouveau « Code des sociétés et des associations », et cela à partir du premier janvier 2024.
- c. Les modifications sont principalement d'ordre juridique et technique et apportent une nouvelle terminologie.

- d. Sur le fond, la proposition des nouveaux statuts contient principalement une nouvelle formulation quant au quota personnel navigant/personnel non-navigant au sein de l'OA et propose de ne pas limiter le nombre maximum d'administrateurs.

Le président signale qu'une nouvelle assemblée générale extraordinaire pour procéder au vote des nouveaux statuts se tiendra en octobre à une date encore à déterminer.

Le président clôture l'Assemblée générale et invite tous les participants au verre de l'amitié.

Les administrateurs sont conviés directement à une réunion de l'OA dans la salle du conseil.



François Florkin
Président



Nicolas Minguet
Secrétaire général